

 **ASSOCIATION
DES
JURISTES
PROGRESSISTES**

4^e COLLOQUE : LE DROIT EN QUÊTE DE JUSTICE SOCIALE?

7 février 2015

dès 9 h 30 (inscriptions à partir de 9 h)

Centre St-Pierre (1212 rue Panet, Montréal – métro Beaudry)

***DEMANDE DE RECONNAISSANCE AU BARREAU
À TITRE DE FORMATION EN COURS***

L'Association des juristes progressistes vise à unir des avocates et avocats, des étudiantes et étudiants en droit et des travailleuses et travailleurs du domaine juridique dans un regroupement qui agit en tant que force politique et sociale au service de la collectivité afin que les droits humains et socio-économiques soient considérés comme étant plus importants que la propriété privée et les profits.

9 h 30 — « On lâche rien! » : droit à la grève en milieu de travail

- Michel Coutu, avocat et professeur titulaire à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal
- Richard-Alexandre Laniel et Francis Dolan, militants au Syndicat industriel des travailleurs et travailleuses – Industrial Workers of the World

11 h — Droit international : surveillance et contrôle au-delà des frontières

- Sébastien Chartrand, avocat pratiquant en droit pénal international
- Olivier Barsalou, J.S.D., New York University School of Law

12 h 30 — Dîner (repas fourni)

13 h 30 — De Cacouna à Vancouver : enjeux reliés à l'exploitation des ressources naturelles

- Michel Bélanger, avocat spécialisé en recours collectif et droit de l'environnement
- Sophie Thériault, avocate et professeure agrégée à la Faculté de droit, Section de droit civil, de l'Université d'Ottawa

15 h — Les salariés non libres : enjeux sociojuridiques du travail en milieu carcéral

- Ruth Gagnon, directrice générale de la Société Élizabeth Fry du Québec
- Rita Magloé Francis, avocate en droit carcéral et en droit criminel

17 h — Le colloque sera clôturé par un vin d'honneur

INSCRIPTION : S.v.p., envoyez le formulaire d'inscription par courriel à

info@ajpquebec.org

Vous pouvez communiquer avec l'AJP au 514-793-9448 pour toute question

Frais d'inscription : 100 \$ membership et colloque (avec attestation de formation)
75 \$ avocat non membres (avec attestation de formation)
50 \$ membres (avec ou sans attestation de formation)
25 \$ solidaires (avec ou sans attestation de formation)

Paiement comptant ou par chèque, sur place